
Plan québécois des infrastructures 2015-2025

**Rigueur et responsabilité dans la gestion
des investissements en infrastructures**

Québec, le 26 mars 2015 – Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, a présenté aujourd'hui le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 dont les investissements s'établissent à 88,4 milliards de dollars.

« Une bonne gestion des dépenses publiques implique également une gestion toujours plus responsable des dépenses liées aux infrastructures. Le Québec a d'importants choix à faire. Alors que nos immeubles, nos écoles et nos routes prennent de l'âge, il est plus que jamais nécessaire d'investir des sommes importantes afin de maintenir la sécurité et la qualité des infrastructures existantes sans pour autant négliger les besoins en matière de développement », a déclaré le ministre Coiteux.

Une trajectoire stable dans la planification des investissements

Au Québec comme ailleurs dans le monde, une partie importante de nos infrastructures publiques ont été construites entre les années 1960 et 1980, contribuant ainsi largement au développement économique de l'ensemble des régions. Au cours des années 1990, le gouvernement a changé ses orientations budgétaires et les investissements en infrastructures publiques ont été considérablement réduits. Conséquemment, à une période de sous-investissement chronique jusqu'au début des années 2000, a succédé une phase inévitable de rattrapage à partir de 2007-2008 et ce n'est toujours pas terminé.

C'est dans cet esprit que le gouvernement se dote d'un cadre encore plus rigoureux de sélection des projets tout en faisant preuve d'innovation en matière de financement des grands projets. Le défi est maintenant de convenir d'une trajectoire stable dans la planification des investissements de l'État qui permettra de répondre à la fois aux priorités incontournables en matière de maintien sécuritaire des actifs tout en investissant dans l'ajout d'infrastructures publiques et le développement économique.

Un plan en appui au développement économique

Les investissements prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2015-2025 constituent un puissant levier de développement économique. Avec des investissements de 88,4 milliards de dollars, le Plan québécois des infrastructures 2015-2025 vient ainsi en appui au plan de développement économique du gouvernement et se déploie dans toutes les régions du Québec. Seulement en 2015-2016, le gouvernement investira 9,9 milliards de dollars qui contribueront à créer ou maintenir environ 56 000 emplois, dont plus de 30 000 emplois directs.

Ce plan vise prioritairement à maintenir en bon état les infrastructures publiques et à contrer leur vétusté pour assurer un accès sécuritaire des citoyens à celles-ci. Il permettra enfin de construire de nouvelles infrastructures pour bonifier l'offre de services gouvernementaux avec des projets d'ajout retenus au mérite et favorisant le développement économique du Québec.

« Plus que jamais, le gouvernement se doit de faire des choix, de prioriser les projets en fonction d'orientations claires et d'innover dans la façon de financer nos grands projets d'infrastructures publiques. À cet effet, le gouvernement a conclu une entente avec la Caisse de dépôt et placement du Québec afin de lui confier la réalisation de certains projets d'infrastructures en transport collectif, lui permettant ainsi de moderniser les infrastructures publiques tout en conservant une marge de manœuvre budgétaire pour la réalisation d'autres projets d'infrastructures partout au Québec », a mentionné Martin Coiteux.

Une meilleure connaissance des infrastructures et de leur état

L'appréciation des besoins d'investissements doit avoir comme fondement une connaissance approfondie de l'état des infrastructures qui permette de déterminer les priorités d'action et d'évaluer le rythme des investissements ou les interventions nécessaires.

Pour la première fois cette année, le gouvernement présente les Plans annuels de gestion des investissements en infrastructures publics pour 2015-2016, ce qui représente un exercice de transparence sans précédent. Ces plans, qui seront annexés chaque année au budget de dépenses, dressent un premier portrait de l'inventaire des infrastructures publiques et incluent une évaluation de leur état et de leur déficit de maintien d'actifs. À terme, ils constitueront un outil supplémentaire qui permettra de contribuer à la priorisation des investissements en maintien d'actifs et en remplacement d'infrastructures.

« Nous voulons que les citoyens aient l'heure juste sur l'état des actifs publics. Après tout, ce sont eux les propriétaires des infrastructures que le gouvernement finance avec l'argent provenant de leurs taxes et de leurs impôts. Profitons du retour à l'équilibre budgétaire pour instaurer une vision à long terme en matière d'infrastructure publique, où le niveau d'investissement sera responsable, régulier et équilibré. Il faut éviter de répéter l'histoire et s'assurer d'un niveau d'investissement stable et adéquat qui nous permettra d'avoir des infrastructures de qualité et en bon état tout en stimulant l'économie. Ensemble, on fait avancer le Québec sur la voie de la prospérité », a conclu le ministre Coiteux.

- 30 -

Source :

Marie-Ève Labranche
Attachée de presse
Cabinet du ministre responsable de
l'Administration gouvernementale et de la
Révision permanente des programmes et
président du Conseil du trésor
Tél. : 418 643-5926

Information :

M. Jean Auclair
Relations avec les médias
Direction des communications
Secrétariat du Conseil du trésor
Tél. : 418 643-0875, poste 4064